

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 15/03/2024 S<sup>2</sup>LO

ID : 069-216900969-20240308-DEL\_24\_024-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE GRIGNNY  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 8 mars 2024

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 1 mars 2024

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

**Présents :**

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

**Procuration :**

Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Amar MANSOURI donne pouvoir à M. Guillaume MOULIN, Mme Charlotte MARLIAC donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à Mme Victoria MARI, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à Mme Irène DARRE, M. Jérôme BUB donne pouvoir à Mme Daniela SEIGNEZ

**FIN D'ACTIVITÉ DE L'ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ÉLÉMENTAIRE ROGER TISSOT**

Vu l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales exposant que « Le Conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'État dans le département » ;

Vu l'article L.212-1 du Code de l'éducation qui précise que la création et l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public sont régies par la disposition de l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la préfecture émis par courrier en date du 14 février 2024, après concertation avec les services de l'Inspection Académique ;

Considérant que l'Ad'AP 2015-2024 (Agenda d'Accessibilité Programmée) fixait à la Ville, en matière d'accessibilité, la mise aux normes impérative de l'ensemble des Établissements Recevant du Public (ERP) ;

Considérant que le travail engagé par la Ville dans les écoles élémentaires Irène Joliot-Curie et Louis Pasteur a permis leur mise aux normes accessibilité et aux futures normes énergétiques et qualité d'air ;

Considérant les modifications annuelles de la carte scolaire élémentaire qui ont permis la réduction progressive du nombre d'élèves de l'école Roger Tissot ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

**D'APPROUVER** la fin d'activité de l'Établissement Recevant du Public (ERP) élémentaire Roger

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 15/03/2024 S<sup>2</sup>LOW

ID : 069-216900969-20240308-DEL\_24\_024-DE

Tissot à l'issue de l'année scolaire 2023-2024, soit le 31 août 2024 ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout acte afférent.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	24	M. Xavier <b>ODO</b> , Mme Isabelle <b>GAUTELIER</b> , M. Guillaume <b>MOULIN</b> , Mme Najoua <b>AYACHE</b> , M. Florian <b>RAPP</b> , Mme Victoria <b>MARI</b> , M. Frédéric <b>SERRA</b> , Mme Irène <b>DARRE</b> , M. Christophe <b>CABROL</b> , Mme Marie-Claude <b>MASSON</b> , Mme Maria <b>MARTINEZ</b> , M. Djamal <b>MESAI-MOHAMMED</b> , Mme Nathalie <b>COURREGES</b> , M. Hervé <b>NOUZET</b> , M. Amar <b>MANSOURI</b> , Mme Charlotte <b>MARLIAC</b> , M. Olivier <b>CAPELLA</b> , M. Maxime <b>MONTET</b> , Mme Delphine <b>FAURAND</b> , Mme Aurélie <b>FRONTERA</b> , Mme Chloé <b>OLLAGNIER</b> , M. Théo <b>VIGNON</b> , M. Florian <b>CAMEL</b> , M. Arnaud <b>DEROUBAIX</b>
Vote(s) Contre	5	M. Roland <b>DÉCOMBE</b> , Mme Pia <b>BOIZET</b> , M. Jérôme <b>BUB</b> , Mme Daniela <b>SEIGNEZ</b> , M. Monji <b>OUERTANI</b>
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 08 mars 2024.

Le Maire,  
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance  
Victoria MARI.